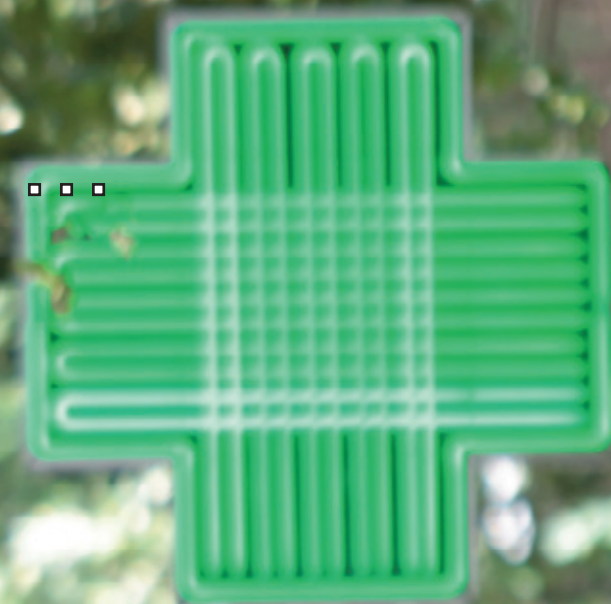


Profession outragée !  
Profession brisée !...  
Mais profession mobilisée ...



# Éditorial



## Profession outragée ! Profession brisée !... Mais profession mobilisée ...

*Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie – 10 avril 2023*

Les quatre Centrales syndicales que compte la profession pharmaceutique ont pris part, le jeudi 6 avril, à une réunion au ministère de la Santé et de la protection sociale. En assistant à une telle réunion, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a mis fin à une période de «non-dialogue» avec les pharmaciens qui dure depuis sa nomination à la tête du département de la Santé.

Selon un communiqué rendu public le 7 avril par les quatre Centrales syndicales, les représentants de ces entités ont brossé au ministre de la Santé un tableau de la situation que vit la profession pharmaceutique. Cette dernière, et en l'absence de réformes, continue à se dégrader jour après jour. Ils lui ont également fait part de l'impact négatif sur l'image des

pharmaciens qu'ont eu les interprétations approximatives et erronées de leurs marges depuis la publication du rapport de la Cour des comptes.

Toujours d'après le même communiqué, le ministre de la Santé s'est montré réceptif aux doléances des pharmaciens et a exprimé sa volonté d'accorder toute l'attention nécessaire à leur dossier revendicatif. Il s'est également engagé à mettre en place les mécanismes permettant d'asseoir une meilleure collaboration avec les pharmaciens pour identifier les solutions les plus appropriées aux problématiques qu'ils ont soulevées.

Suite à cette rencontre, les représentants des quatre Centrales syndicales ont tenu une deuxième

réunion à la Maison du pharmacien de Rabat. Après quatre heures de débats, ils ont décidé de maintenir la grève du 13 avril 2023. Ces responsables estiment que cette première réunion avec Khalid Aït Taleb n'a pas permis d'avoir suffisamment de visibilité. Et comme l'a affirmé le président d'une représentation syndicale, les pharmaciens d'officine ont trop attendu des mesures concrètes et un accompagnement qui ne se sont jamais concrétisés. Désespérés et déçus, ils ont fini par perdre confiance en leur tutelle.

Finalement, la campagne de dénigrement que les pharmaciens ont subie s'est révélée un mal pour un bien. Celle-ci a eu l'effet d'un électrochoc sur tous les pharmaciens et leurs représentants. Ces derniers ont fini par accorder

leurs violons pour faire face aux dangers qui guettent la pharmacie d'officine.

On espère que cette fois-ci, les pharmaciens tireront les leçons de cette mauvaise passe, et que cette solidarité naissante ne se volatiliserait pas après les grèves. On espère également que l'administration finira par prendre conscience de la nécessité d'associer toutes les composantes de la profession pour l'aider à trouver des solutions pérennes permettant d'améliorer l'accès aux médicaments, de faire faire des économies aux caisses d'assurances maladie, sans mettre en péril la pharmacie d'officine, voire tout le secteur pharmaceutique.



# Revue de presse



## Plus de malformations graves chez les enfants dont les mamans ont été exposées à l'hydroxy-chloroquine durant leur grossesse

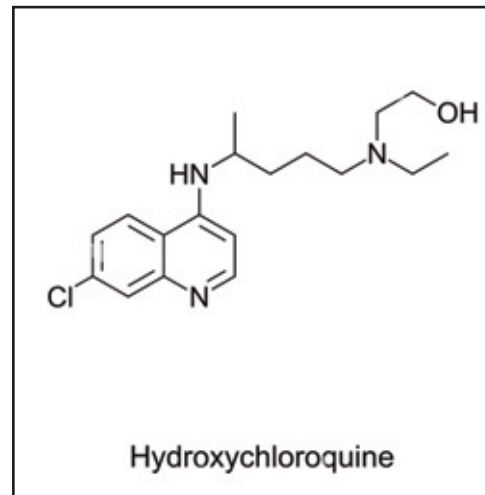
L'Agence française de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a indiqué dans un point d'information qu'elle a mis en ligne le 5 avril qu'un risque léger de malformation fœtale est associé à la prise d'hydroxychloroquine (Plaquenil) à des doses supérieures à 400 mg. Des mises à jour sont en cours pour que ce risque figure sur le résumé des caractéristiques du produit (RCP) du Plaquenil.

Ce risque a été mis en évidence par une étude publiée en février dernier dans la revue «American Journal of Obstetrics and Gynecology». Les auteurs de ces travaux ont comparé 2.045 grossesses exposées à 19.080 grossesses non exposées à l'hydroxychloroquine au premier trimestre.

Des recommandations destinées aux professionnels de santé et aux patients ont également été publiées sur le site de l'ANSM.

Le Plaquenil est un médicament utilisé essentiellement en rhumatologie pour ses propriétés anti-inflammatoires. Il fait également partie des traitements indiqués dans la prévention du paludisme.

Source : ANSM



## Un juge fédéral suspend l'AMM de la pilule abortive mifépristone aux États-Unis

Dix mois après la décision de la Cour suprême de donner à chaque État américain la liberté d'interdire les interruptions de grossesse. Le magistrat Matthew Kacsmaryk a décidé, vendredi dernier, de suspendre l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de la mifépristone. Cette décision est censée être appliquée à travers tous les États-Unis. La mifépristone est une pilule abortive, utilisée par 500.000 femmes par an. Elle a été mise sur le marché américain depuis 20 ans.

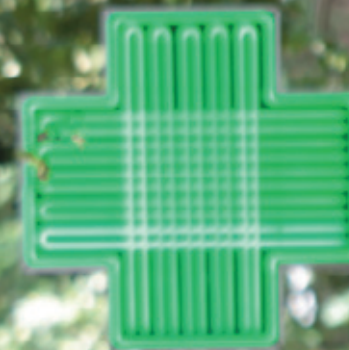
Le Président américain, Joe Biden, s'est dit déterminé à «combattre» cette décision qu'il a qualifiée de tentative «sans précédent qui prive les femmes de libertés fondamentales».

Un autre juge de Washington a, pour sa part, estimé que l'autorisation de mise sur le marché de la mifépristone (RU 486), qui s'utilise associée à un autre médicament, ne pouvait être retirée dans les 17 États démocrates qui l'avaient saisi.

«Le ministère de la Justice est en profond désaccord» avec cette décision, «il fera appel (...) et demandera un sursis en attendant», a indiqué dans un communiqué le ministre Merrick Garland.



# Revue de presse



Le magistrat Matthew Kacsmaryk a jugé la plupart des arguments figurant dans la plainte déposée en novembre par une coalition de médecins et d'organisations hostiles à l'avortement contre l'Agence américaine du médicament (FDA) comme étant recevables.

Pour étayer sa décision, ce juge s'est basé sur des études qui soulignent des risques associés à la pilule abortive, bien que ces risques soient jugés comme négligeables par la majorité de la communauté scientifique. Le juge Kacsmaryk accuse également l'Agence américaine du médicament (FDA) de ne pas avoir respecté ses procédures afin de répondre à un objectif politique.

Dans le cas où la justice remettrait en question l'AMM de la mifépristone, plusieurs mois seront nécessaires avant que cette décision ne devienne effective. La FDA doit respecter une procédure stricte avant de retirer l'autorisation

du mifépristone.

La balle est actuellement dans le camp de la Cour suprême, qui devrait trancher pour clarifier cette situation.

Source : AFP

## **Pierre Fabre décroche une licence exclusive pour développer un traitement contre certains cancers du poumon**

Les laboratoires Pierre Fabre viennent de signer un contrat de collaboration et de licence avec Scorpion Therapeutics. Cet accord prévoit le développement ainsi que la commercialisation de deux molécules baptisées STX-721 et STX-241 qui seraient susceptibles d'être les meilleurs inhibiteurs de leur catégorie dans la prise en charge de certains cancers du poumon dit «non à petites cellules».



## **Pierre Fabre** Oncology

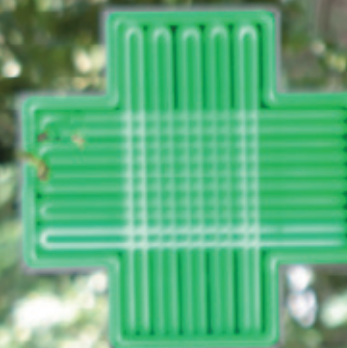
D'après les laboratoires Pierre Fabre et Scorpion Therapeutics, ces inhibiteurs nouvelle génération seraient en mesure de traiter plus de 90% des mutations et apporter une solution qui pourrait améliorer les résultats cliniques de milliers de patients à travers le monde.

Ce contrat prévoit un premier versement de 65 millions de dollars à Scorpion Therapeutics. Cette dernière pourra recevoir jusqu'à 553 millions de dollars à long terme, ainsi que des redevances sur les ventes nettes des produits.

En ce qui concerne la commercialisation des deux molécules, l'américain Scorpion Therapeutics conservera les droits de commercialisation aux États-Unis, au Canada et au Japon. Quant à Pierre Fabre, il sera responsable des activités de commercialisation en dehors de ces trois pays, principalement en Europe et en Chine.  
Source : france3-regions.francetvinfo.fr



# Nouveaux au Maroc



**REAGILA 1.5 MG, Gélule**  
Présentation : Boîte de 28  
Laboratoire : Hikma  
Composition : Cariprazine  
Classe thérapeutique :  
Antipsychotiques  
PPV : 819.00 dhs

**REAGILA 3 MG, Gélule**  
Présentation : Boîte de 28  
Laboratoire : Hikma  
Composition : Cariprazine  
Classe thérapeutique :  
Antipsychotiques  
PPV : 819.00 dhs

**REAGILA 4.5 MG, Gélule**  
Présentation : Boîte de 28  
Laboratoire : Hikma  
Composition : Cariprazine  
Classe thérapeutique :  
Antipsychotiques  
PPV : 819.00 dhs

**REAGILA 6 MG, Gélule**  
Présentation : Boîte de 28  
Laboratoire : Hikma  
Composition : Cariprazine  
Classe thérapeutique :  
Antipsychotiques  
PPV : 819.00 dhs

**IVARAL 5 MG, Comprimé pelliculé**  
Présentation : Boîte de 28  
Laboratoire : Zenith Pharma  
Composition : Ivabradine  
Classe thérapeutique :  
Inhibiteur sélectif et spécifique du  
courant pacemaker If  
PPV : 157,40 dhs

**IVARAL 5 MG, Comprimé pelliculé**  
Présentation : Boîte de 56  
Laboratoire : Zenith Pharma  
Composition : Ivabradine  
Classe thérapeutique :  
Inhibiteur sélectif et spécifique du  
courant pacemaker If  
PPV : 268 dhs

**IVARAL 7,5 MG, Comprimé pelliculé**  
Présentation : Boîte de 28  
Laboratoire : Zenith Pharma  
Composition : Ivabradine  
Classe thérapeutique :  
Inhibiteur sélectif et spécifique du  
courant pacemaker If  
PPV : 169,80 dhs

**IVARAL 7,5 MG, Comprimé pelliculé**  
Présentation : Boîte de 56  
Laboratoire : Zenith Pharma  
Composition : Ivabradine  
Classe thérapeutique :  
Inhibiteur sélectif et spécifique du  
courant pacemaker If  
PPV : 285,40 dhs



Medicament.ma

Le premier site  
des médicaments  
au Maroc